

**Objet : Commande publique – marché SIS24012 : Production des dossiers de demande d'autorisation de 2 systèmes d'endiguement (Classe B) en Combe de Savoie**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,**

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24 du Conseil Syndical en date du 11 mars 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché SIS24012 : Production des dossiers de demande d'autorisation de 2 systèmes d'endiguement (Classe B) en Combe de Savoie ;

Vu la consultation engagée le 02 avril 2024 pour cette affaire, et les offres présentées par l'unique candidat,

Vu la CAO en date du 15 mai 2024,

#### **Décide**

**Article 1 :** Le marché SIS24012 « Production des dossiers de demande d'autorisation de 2 systèmes d'endiguement (Classe B) en Combe de Savoie », est confié aux entreprises suivantes :

**Lot n°1 : Système SE2 : Digue de l'Isère rive droite entre le viaduc de l'A430 et la confluence du ruisseau de Saint-Vital – Secteur de « Tétrapôle »**

ISL INGENIERIE – 83-85 boulevard Marius Vivier Merle - Le Panoramic – 69 003 LYON, pour un montant de 52 890,00 € HT (montant extrait du BP - DE).

**Lot n°2 : Système SE4 : Digue de l'Isère rive droite entre le pont Victor-Emmanuel et le pont Morens – Secteur de « Montmélian »**

ISL INGENIERIE – 83-85 boulevard Marius Vivier Merle - Le Panoramic – 69 003 LYON, pour un montant de 55 650,00 € HT (montant extrait du BP - DE).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 3 :** M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 29 mai 2024

Le Président du SISARC

François RIEU

